

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20 janvier 2010

URGENCE POUR LES ENFANTS NON ACCOMPAGNÉS D'HAÏTI

Les enfants d'Haïti sont les premières victimes de cette catastrophe humanitaire sans précédent.

Dans le prolongement de l'action des organisations des Nations-Unies et des principales ONG, il faudra, dans les prochaines phases de reconstruction, mettre en place **une politique concertée de prise en charge et de suivi des enfants et des adolescents non accompagnés. Dans l'intérêt supérieur de l'enfant, il est urgent :**

D'organiser une politique de prise en charge médicale spécifique, mais tout autant psychologique, de développer des centres d'accueil spécialisé et éducatif pour enfants non accompagnés sous la responsabilité des Nations-Unies et assurer **sur place leur protection**. Dans un second temps mettre en œuvre une politique de « tracing » pour favoriser et encadrer le regroupement familial.

Enfin, faciliter sous la responsabilité de l'Etat Haïtien et des Nations-Unies une politique d'adoption raisonnée dans le respect **de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et de la Convention Internationale de La Haye relative aux adoptions transfrontalières**. Une politique d'adoption non précipitée, organisée autant que faire se peut dans la proximité, tout en accompagnant les familles en phase d'adoption en France et en Europe mais sans céder à l'urgence des bons sentiments.

Tous ces programmes nécessitent des moyens et une parfaite connaissance et maîtrise de ces situations mais exigent surtout un suivi sur le long terme afin d'éviter les trafics d'enfants et les risques d'adoptions illicites.

Ainsi, nous appelons notamment à soutenir les actions engagées par l'UNICEF France relais reconnu dans la mise en place de politiques d'urgence et d'accompagnement en faveur des enfants, des adolescents et du suivi des familles.

Au premier rang des objectifs humanitaires les enfants sont et doivent rester une priorité.

Contact : Michel FRANZA
Fabienne QUIRIAU